

mairie



DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
CANTON NESTE AURE LOURON
COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN

A BORDERES-LOURON, le 10 Août 2023

Alain MARSALLE
Maire,

Madame GALAUP Céline
7, Cami de Traouersère
65590 BORDERES-LOURON

Objet : Instruction terminée du dossier n° DP 065 099 23 00002 déposé le 22 Juin 2023
Adresse terrain : Section B – Parcelle n° 891 – 7, Cami de Traouersère – 65590 BORDERES-
LOURON (65590)

Madame,

Je vous informe qu'en application de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme, l'autorité compétente se prononce par arrêté en cas d'opposition ou de prescriptions sur la déclaration préalable.

De ce fait, le silence gardé par l'autorité compétente vaut décision de non-opposition à la déclaration préalable (article R.424-1 du Code de l'Urbanisme).

En conséquence, le projet ayant fait l'objet d'une déclaration préalable n°065/099/23/00002 déposée à la Mairie le 22 Juin 2023 par Madame GALAUP Céline est autorisée un mois après cette date, soit le 26 Juillet 2023.

Les travaux pourront être exécutés après affichage sur le terrain du récépissé de dépôt de la déclaration préalable susvisée et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle règlementaire.

Et demeurant à votre entière disposition,

Recevez, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire,

Alain MARSALLE

